

INFORMATION SAVOIE

L'aide à la rénovation thermique des logements privés, en situation de précarité énergétique, lancée par l'Etat, se trouve fortement majorée dans le département grâce à un partenariat avec les collectivités territoriales

Afin de remédier aux situations de précarité énergétique, l'État a décidé d'affecter, au sein de l'axe développement durable des investissements d'avenir, 500 M€ à la rénovation thermique des logements privés énergivores occupés par des propriétaires aux revenus modestes. Un programme, bien relayé en Savoie, qui complète les actions menées par l'Anah (agence nationale de l'habitat) dans le cadre de ses nouvelles orientations pour l'amélioration de l'habitat, notamment en faveur de la lutte contre l'habitat indigne, dégradé ou très dégradé.

Pour accompagner les ménages dans la réalisation de ces investissements, l'Anah est chargée de mettre en œuvre ce programme d'aide à la rénovation énergétique qui s'articule autour de la mise en place de contrats locaux d'engagement contre la précarité énergétique élaborés sous l'autorité du préfet de département, délégué local de l'agence nationale de l'habitat, avec les acteurs locaux désireux de s'inscrire dans cette démarche de coopération locale.

La solidarité écologique

Intervient également l'aide de solidarité écologique (ASE), financée par les crédits d'investissements d'avenir, qui sera asso-

HABITAT

Le programme « habiter mieux » en marche



Lors de la signature du contrat local, de gauche à droite, Florence Vallin-Balas, vice-présidente de Chambéry-métropole, en charge du logement, Christophe Mirmand, préfet de la Savoie, Eric Clerc, vice-président du conseil général, délégué au logement, Jean-Jacques Bellemin-Comte, directeur général du Groupe Habiter Alpes, et Alain Weber, directeur de l'ASDER.

ciée aux subventions de base de l'Anah. A ce titre, l'ASE constitue une aide à la pierre entrant dans le champ des délégations de compétences et sera gérée par Chambéry métropole sur son territoire.

Les crédits du fonds national d'aide à la rénovation thermique (FART) seront destinés à aider les travaux d'économie d'énergie en complément des subventions déjà mises en place par l'Anah et un accompagnement des propriétaires est constitué par la prise en charge d'une ingénierie sociale, financière et technique adaptée. Cette ingénierie à disposition des propriétaires engageant un projet a pour vocation de les aider dans toutes les phases de leur opération de réduction des consommations énergétiques

depuis le diagnostic jusqu'à la réception des travaux pour permettre une définition de travaux de qualité et assurer l'accompagnement social et technique indispensable auprès des publics visés.

Les principes de financement

Le financement au titre de l'ASE est une prime forfaitaire en complément de la subvention de base de l'Anah. Il est attendu des programmes de travaux moyens de l'ordre de 10 000 € par propriétaire occupant. La prime « ASE » d'un montant de 1 100 € sera majorée jusqu'à 1 600 € en Savoie du fait du partenariat des collectivités locales, conseil général de la Savoie et Chambéry Métropole dans un premier temps. Cette

prime est complétée par un engagement complémentaire total minimum à hauteur de 500 € pour ces deux collectivités.

La mise en œuvre des aides du FART sur la Savoie est conditionnée par la conclusion de ce contrat local d'engagement avec les partenaires locaux qui interviendront soit à travers la participation au repérage des ménages modestes en situation de précarité énergétique soit par l'aide complémentaire aux travaux. La mise en commun des moyens de repérage des situations de précarité énergétique est essentielle pour réussir à atteindre les ménages les plus défavorisés dont les conditions de logement risquent de continuer à se dégrader.

Sur ces bases, les services de l'État et de l'Anah ont élaboré ce contrat local d'engagement, conjointement avec ceux du conseil général, de l'ASDER (association savoyarde de développement des énergies renouvelables), de la caisse d'allocation familiale de la Savoie, de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Rhône Alpes et de la société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accès à la propriété (SACICAP-PROCIVIS Savoie). Chambéry métropole est également partenaire en tant que délégataire des aides à la pierre. L'objectif minimal que ces partenaires se sont fixés est de traiter 250 cas par an pendant 3 ans soit plus de 750 ménages aidés et accompagnés en Savoie pour améliorer leur logement au regard de la lutte contre la précarité énergétique.